

COMMUNIQUÉ N° 2019-01/35/URBA/RM

Le Maire de la commune de Rémire-Montjoly informe la population que dans le cadre de la consultation du public, sur la directive cadre sur l'eau et la directive inondation en application du code de l'environnement, et à l'initiative de la DEAL, des questionnaires sont mis à leur disposition au service urbanisme, Hôtel de Ville – Avenue Jean-Marie MICHOTTE aux heures d'ouverture des bureaux à compter de ce jour jusqu'au 02 mai 2019.

Les questionnaires une fois remplis sont à remettre au service urbanisme dans la boîte mis à disposition pour leur collecte.

Il porte à leur attention que la consultation est également ouverte par voie électronique sur le lien suivant :

http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr/consultation-du-public-sur-lagestion-de-l-eau-et-a2637.html

Fait à Rémire-Montjoly, Le 29 janvier 2019

Le Maire,

Jean GANTY